



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Deportés internes et résistants

Question écrite n° 12885

Texte de la question

M Jean-Louis Debré demande à M le secrétaire d'État chargé des anciens combattants et des victimes de guerre s'il ne serait pas opportun et juste d'accorder aux prisonniers du Viet-minh entre 1945 et 1954 le statut de prisonniers internes. Cette reconnaissance serait d'autant mieux venue que le 7 mai 1989 correspond au trente-cinquième anniversaire de la fin de la bataille de Dien Bien Phu.

Texte de la réponse

Reponse. - La question posée par l'honorable parlementaire appelle la réponse suivante : comme il a été déclaré devant le Parlement à l'occasion de la discussion de son budget pour 1989, le secrétaire d'État chargé des anciens combattants et des victimes de guerre se préoccupe tout particulièrement de la situation des anciens prisonniers détenus dans les camps du Viet-minh. C'est ainsi qu'un projet de loi a été mis au point et fait actuellement l'objet d'une étude interministérielle.

Données clés

Auteur : [M. Debré Jean-Louis](#)

Circonscription : - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 12885

Rubrique : Anciens combattants et victimes de guerre

Ministère interrogé : anciens combattants et victimes de guerre

Ministère attributaire : anciens combattants et victimes de guerre

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 15 mai 1989, page 2204